

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS77

présenté par

Mme Loir, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Jolly, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Ménagé, Mme Mathilde Paris, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Odoul, M. Taverne, Mme Levavasseur, Mme Parmentier, M. Pfeffer, M. Rambaud, Mme Pollet, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, M. Ballard, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Houssin, M. Jacobelli, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Gonzalez, M. Girard, Mme Florence Goulet, Mme Grangier et M. Grenon

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« médico-social »,

insérer les mots :

« , les professionnels de l'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa, à juste titre, veut inclure dans les formations initiales de nombreux professionnels, la formation à la prévention à l'exposition excessive des enfants aux écrans. La liste des professionnels semble devoir être complétée par les professionnels de l'éducation. Il faut donc ajouter l'ensemble des instituteurs et des AESH.

Cet amendement a donc pour but d'étendre l'inclusion de cours sur la prévention à l'exposition excessive des enfants aux écrans aux formations initiales et continues de l'ensemble des professionnels de l'éducation travaillant avec des enfants allant de 0 à 12 ans.